

➤ **Art.1 : Conditions générales de participation**

Le concours de blog ALLUMISON, organisé par Les CMR, vise à encourager l'utilisation d'outils numériques en incitant les participants et les équipes éducatives à élaborer des contenus médias interactifs en lien avec leur projet ALLUMISON. La participation au concours contribue ainsi à l'éducation aux médias et à l'image.

Le thème du projet national ALLUMISON est associé à l'année internationale de la Lumière, décliné selon quatre thématiques de projet : Sons et Lumière, Musique et Cinéma, Siècles des Lumières, Lumière unificatrice des peuples. Ainsi, tout projet d'éducation artistique ou musical, d'une durée plus ou moins longue sur l'année scolaire 2015/2016, s'inscrivant dans l'une de ces thématiques, peut être labélisé ALLUMISON.

Les CMR ont conçu une plateforme numérique collaborative spécialement dédiée à retrouver sur [www.allumison.lescmr.fr](http://www.allumison.lescmr.fr) pour référencer l'ensemble des projets à l'échelle nationale et permettre à tous d'être informés sur les projets en cours et les ressources pédagogiques utilisées.

Cette plateforme collaborative comporte une partie librement consultable sur internet et une partie sécurisée uniquement accessible aux porteurs de projets ALLUMISON et leur public participant. Cet espace privé permet l'accès au formulaire de présentation des projets et à la gestion d'un espace blog.

**Le concours de blog ALLUMISON est ouvert à toutes les structures partenaires des CMR engagées dans le projet national ALLUMISON et disposant d'un espace blog sur la plateforme collaborative.**

Il peut également être ouvert à toute autre structure extérieure sur demande auprès de la fédération.

➤ **Art. 2 : Inscriptions**

Pour participer au concours de blog, les structures, classes, groupes doivent porter un projet ponctuel ou annuel en lien avec l'une des thématiques nationales d'ALLUMISON sur l'année 2015/2016, publier leur projet sur la plateforme collaborative et tenir régulièrement à jour leur blog par des publications en lien avec leur projet ALLUMISON.

Pour cela, le porteur du projet ou référent du projet (généralement le musicien CMR) après avoir préalablement obtenu les codes d'accès à son espace sécurisé sur la plateforme auprès des CMR, doit remplir le formulaire projet et le publier. Le module blog, associé au formulaire projet est ainsi généré.

La structure désigne parmi son équipe un référent majeur (de préférence un membre de l'équipe éducative, professeur, enseignant, personnel éducatif, directeur de structure ou d'établissement scolaire, animateur périscolaire...) qui sera en charge d'encadrer les participants dans l'élaboration des contenus du blog. Il est nominativement désigné sur le formulaire du projet comme référent de la structure. Il peut être aidé par un ou plusieurs autres adultes non désignés sur le formulaire mais participant au projet.

**L'inscription au concours est ensuite automatique dès lors qu'un premier billet sur le blog du projet est publié sauf indication contraire des référents des structures (mail : [allumison@gmail.com](mailto:allumison@gmail.com)).**

**Attention, seuls les blogs publiés spécifiquement sur la plateforme ALLUMISON sont éligibles.**

**La date limite pour générer un blog projet ALLUMISON est fixée au vendredi 29 avril 2016.**

➤ **Art. 3 : Modalités du concours**

**Les publications doivent être majoritairement ou totalement le fait des publics bénéficiaires (élèves, groupes d'adultes, adolescents...) hormis dans les structures de la petite enfance et en maternelle, où les publications seront du ressort des équipes pédagogiques.** Il n'y a pas d'âge limite fixé pour les participants. Les publications sur les blogs sont modérées par la fédération et ne sont ainsi visibles sur la plateforme qu'après une validation. Un mail de suivi est transmis au référent du projet.

Il peut exister plusieurs projets dans la structure, présentés et regroupés en un seul blog. En revanche, il n'est pas possible d'associer plusieurs structures à un seul blog, même dans le cas d'un projet similaire dans plusieurs établissements.

Pour concourir, le blog, en lien avec le projet ALLUMISON dans lequel sont inscrits les participants, peut présenter de nombreux axes du projet : des billets sur l'actualité du projet, point d'étape, sujet traité en classe, déroulé d'une séance sur le projet, focus sur un compositeur, un artiste, interviews, compte rendu d'une sortie, référence à une ressource pédagogique utilisée dans le cadre du projet, point de vue d'un élève.

La diversité des médias dans les publications est encouragée : articles écrits, vidéo, photos, extrait sonores...

Il est attendu des publications régulières, c'est-à-dire à minima une fois par mois dans le cas d'un projet annuel. L'objectif est que les groupes élèves en charge de la publication tourne de façon à ce qu'un maximum de participants aient utilisé la fonction blog à l'issue du projet.

L'entourage des participants et de la structure sera sollicité puisque chaque billet peut entraîner des commentaires et des réactions. Les structures sont également invitées à découvrir les autres blogs disponibles sur la plateforme et à réagir aux différentes publications émises par d'autres publics, donnant toute la dimension collaborative au projet! Plus un blog est vivant sur la plateforme, plus il sera visité et commenté, plus les élèves et les publics bénéficiaires seront motivés.

Afin d'accompagner référent, enseignants et participants, différents outils sont mis à disposition :

- le site [www.allumison.lescmr.fr](http://www.allumison.lescmr.fr) qui offre de nombreuses ressources pédagogiques
- des conseils personnalisés en contactant le référent fédéral de votre territoire ou sur [allumison@gmail.com](mailto:allumison@gmail.com)
- Un tutoriel vidéo d'utilisation du module Blog est disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=TrsxJB05bhU>

#### ➤ **Art. 4 : Catégorie du concours et critère de sélection**

Ce concours permet de récompenser, selon quatre catégories, l'implication des participants et des équipes éducatives dans les publications sur leur blog. Les quatre catégories proposées permettent une large participation, en fonction des moyens disponibles des structures.

##### **1- Catégorie meilleur blog**

Cette catégorie entre notamment dans le champ du référentiel du brevet informatique et internet (B2i), préparant les publics à maîtriser les outils multimédia de l'internet et à favoriser un usage responsable des technologies de l'information.

Critères de sélection : fréquence des publications, nombres de commentaires et de fréquentation, diversité des médias utilisés, diversité des participants en charge de la publication, qualité des publications et adéquation avec le projet.

Pour cette catégorie, la détermination des blogs gagnant pourra être soumise au vote partagé d'un jury et d'une voix des internautes via la page Facebook des CMR.

##### **2- Catégorie « meilleur reportage photographique »**

Cette catégorie vise à encourager l'introduction d'une éducation à l'image dès le plus jeune âge. Les objectifs étant de favoriser une approche critique sur la manière dont la photographie est produite, diffusée, regardée, de valoriser l'image de soi, l'expression écrite, et d'apprendre par cet exercice à utiliser un appareil photo.

Il s'agira d'encourager les participants à adopter un regard sélectif et à prendre des photographies à partir d'intentions précises. Ils peuvent réaliser plusieurs essais de cadrages l'aide de cache en carton. Critères de sélection : plusieurs photographies réalisées par les participants et **publiées sur le blog** à différents moments, Les photographies doivent illustrer et donner un aperçu des étapes de construction du projet ALLUMISON (pas uniquement sa restitution). Le jury sera attentif à l'originalité, à la qualité artistique des visuels mais aussi aux légendes proposées pour accompagner les photographies. Un minimum de 4 photographies publiées est nécessaire pour concourir dans cette catégorie. (Cette catégorie est dépendante des moyens disponibles dans la structure.)

##### **3- Catégorie meilleure vidéo**

**Pour cette catégorie, un prérequis en termes de matériel est nécessaire. Voici quelques exemples de matériel adapté pour cette réalisation :**

- Le caméscope numérique. Prévoyez un pied pour les plans fixes.

- L'appareil photo avec mode vidéo.
- Un téléphone portable

Il s'agira de réaliser au moins une vidéo en lien avec le projet ALLUMISON, par les participants d'une durée minimum de 2 minutes. Cette vidéo pourra présenter différents angles du projet (déroulé d'une séance sur le projet, travail d'interprétation sonore par les participants, sortie culturelle...) et être associée à une interview réalisée par les participants (artiste, musicien, personnalité locale, directeur de structure, parents d'élève...)

Critères de sélection : qualité du récit, montage, choix du sujet, adéquation avec le projet.

**Ressources :**

[http://primatice.phpnet.org/telecharger\\_document.php?c=238&PHPSESSID=eb3f2631ab8952c66c8390959dff950a](http://primatice.phpnet.org/telecharger_document.php?c=238&PHPSESSID=eb3f2631ab8952c66c8390959dff950a)

[http://www.clemi.org/fr/ressources\\_pour\\_la\\_classe/fiches-pedagogiques/bdd/fiche\\_id/86](http://www.clemi.org/fr/ressources_pour_la_classe/fiches-pedagogiques/bdd/fiche_id/86)

**4- Catégorie meilleur billet**

Il est attendu que les participants réalisent au moins un article ou d'une interview qui en respectera les contraintes (codes, structuration et forme, champ lexical, pertinence de l'information et traitement...).

Critères de sélection : qualité de l'article, respect des contraintes du style, adéquation au projet.

Le jury sera également attentif à l'orthographe.

**Ressource :**

<http://crdp.ac-besancon.fr/clemi/wp-content/uploads/2012/09/CLEMI-FC-AP.pdf>

➤ **Art.5 : prix et récompense**

Deux blogs seront primés pour chaque catégorie :

- Premier prix au choix des récompensés : un enregistreur numérique audio ou un appareil photo numérique ou une malle d'instruments des Editions Lugdivine d'une valeur marchande de 250 euros.
- Deuxième prix au choix des récompensés : petits instruments ou des bons d'achat pour du matériel pédagogique musical (CD, partition, livres...) d'une valeur de 70 euros.

Il devra y avoir au moins 3 participants pour valider une catégorie.

➤ **Art.6 : Calendrier du concours**

Le concours se déroulera selon le calendrier suivant :

- Date limite d'inscription : 29 avril 2016
- Réunion du jury et sélection des blogs : le samedi 21 mai 2016
- Envoi des prix et récompense : à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2016.

➤ **Art.7 : Composition du jury et sélection des projets**

**Le jury sera composé de professionnels du secteur média. Ainsi, le jury sera composé d'au moins un journaliste web, d'un professionnel de l'audiovisuel, d'un représentant institutionnel de l'éducation nationale et d'un élu bénévole de la fédération nationale des CMR.**

**La liste des blogs répondant au critère de sélection pour chaque catégorie sera transmise au jury le mardi 17 mai 2016.**

**Les résultats définitifs du concours seront communiqués à compter du mercredi 25 mai 2016.**

**Un blog peut être sélectionné pour concourir dans plusieurs catégories.**

➤ **Art.8 : Droits d'auteurs**

Les participants (musicien intervenant et professeur des écoles) autorisent par avance et sans condition la Fédération à publier et réutiliser les contenus publiés sur les blogs à toutes fins non commerciale sur tous supports de communication (site internet de la fédération, réseaux sociaux, publications papiers y compris livre).

➤ **Art.9 : Droit à l'image**

Les participants (musicien intervenant et professeur des écoles) s'engagent à s'assurer de l'accord des parents d'élèves dans l'éventualité de prises de photographies et/ou de captations vidéos pendant le déroulement du projet à l'aide de la demande d'autorisation disponible sur la plateforme (onglet « droit à l'image »).

➤ **Art.11 : Acceptation du règlement**

Le seul fait de s'inscrire dans ALLUMISON sur la plateforme collaborative par la publication du projet implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.